
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 21 septembre 2023
17 h**

**Séance tenue le jeudi 21 septembre 2023
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Nadia Bissada, représentante de la Ville de Baie D'Urfé, en remplacement de Mme Heidi Ektvedt, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, M. Mitchell Brownstein, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, Mme Sophie Mauzerolle, Mme Tanya Narang, représentante de la Ville de Senneville, en remplacement de Mme Julie Brisebois, M. Alex Norris, M. Errol Johnson, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier et M. Alain Vaillancourt.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, Mme Nancy Blanchet, Mme Julie Brisebois, Mme Heidi Ektvedt, M. Beny Masella, Mme Dominique Ollivier et Mme Maja Vodanovic

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Michel Turcotte, Agent de recherche
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, avec le consentement unanime des membres présents, modifie la séquence de l'ordre du jour de manière à traiter le point 51.01 relatif à la désignation du président d'assemblée, tout de suite après l'adoption de l'ordre du jour.

CG23 0476

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant le point 20.01 et en y ajoutant le point 7.04.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0477**Désignation à la présidence de l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 septembre**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de désigner M. Sterling Downey à la présidence du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

51.01

En ouverture, le président d'assemblée, M. Sterling Downey, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Ensuite, M. Downey mentionne le décès le 16 septembre dernier, de M. David Fennario, dramaturge emblématique du théâtre québécois, reconnu notamment pour sa pièce « Balconville ». M. Downey souligne que M. Fennario, originaire de Verdun, était profondément attaché à sa communauté et à la culture locale; il est sur la liste des récipiendaires de la médaille de l'Assemblée nationale en 2023.

Le président d'assemblée demande d'observer une minute de silence à la mémoire de M. David Fennario.

Puis, il remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et souligne l'anniversaire de M. Timothy Thomas.

Le président d'assemblée remercie également les membres pour leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

1 - Période de questions du public

À 17 h 06, le président d'assemblée, M. Sterling Downey, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Jaouad El Kaabi	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Demande s'il est possible de déplacer les itinérants qui se rassemblent à la Place J. Ernest-Laforce, qui se trouve à l'intersection des rues Viger et Berri, juste en face du Centre culturel marocain / Se questionne sur l'image de la Ville de Montréal
Lucien Pigeon	Mme Sophie Mauzerolle	À quel moment la Ville de Montréal accélérera la cadence et annoncera un Plan de réduction des gaz à effet de serre?/ Réitère sa question et demande que l'on prenne connaissance des documents qu'il a déposés

DÉPÔT DE DOCUMENT

À 17 h 18, le président d'assemblée fait la lecture de 13 questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

Question de	À	Objet
Jacinthe Poisson	M. Alain Vaillancourt	M. Vaillancourt, depuis votre entrée en fonction comme responsable de la Sécurité publique, vous avez dit plusieurs fois publiquement et lors de rencontres que l'administration attendait la publication du 2e rapport par des chercheur-e-s indépendants sur les interpellations policières pour agir dans ce dossier. L'attente de ce 2e rapport était la raison que l'administration a invoquée à maintes reprises pour ne pas donner suite aux revendications d'organisations de défense des droits de cesser définitivement les interpellations policières. Maintenant que le 2e rapport a été rendu public, l'administration rejette du revers de la main l'unique recommandation des chercheur-e-s pour un moratoire sur les interpellations à Montréal. Comme vous vous en doutez, c'est reçu comme une claque dans la face des organisations et comme un mépris pour le respect des droits et libertés de la population. Pourquoi avez-vous commandé un 2e rapport si vous ne suivez pas la recommandation des chercheur-e-s ?
Yves Desliens	M. Jean-Claude Boyer (M. Alex Norris)	Bonjour, j'aimerais savoir si quelqu'un n'a pas son permis suspendu, il a fait une demande de travaux compensatoire, est ce que la ville concernée doit annuler son permis avant de lui accorder l'autorisation de faire des travaux compensatoires.
Donna Colmenero	Mme Marie-Andrée Mauger (M. Alex Norris)	What can be done to ensure that residents of the Douglas Hospital are safely accompanied while on day passes? Residents habitually urinate publicly and expose themselves by Oma's Deppaneur-Corner of Rolland and Beurling (in the alley as well) in full view of children, while also cat-calling, begging for change, and selling stolen items. This has been ongoing for decades, but has recently been getting much worse. Please advise who to contact instead of the police, who could potentially cause more harm.
Laurence Guénette	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	En juin, le SPVM a rejeté la recommandation des chercheur-e-s indépendant d'instaurer un moratoire sur les interpellations policières à Montréal. Les interpellations sont des contrôles d'identité arbitraires qui sont source de profilage racial et de violations de droits. Le SPVM affirme que les policiers doivent continuer de faire des interpellations pour pouvoir assurer la sécurité publique. Autrement dit, le SPVM dit que cesser les interpellations policières compromettra la sécurité de la population, sans aucune preuve de cela et alors que les études scientifiques disent le contraire. Pour justifier le maintien des interpellations, le SPVM crée ainsi une opposition entre la sécurité publique et le respect des droits et libertés des Montréalais-e-s. Cette opposition est fautive et dangereuse. Il faut la dénoncer et la déconstruire. Est-ce que l'administration adhère à ce discours d'opposition entre sécurité publique et droits humains du SPVM et du milieu policier au Québec?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Michael Chamoun	Élu-e responsable (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Bonjour,</p> <p>Serait-il possible de porter attention à la section Solano du vieux-port de Montréal?</p> <p>Chaque fin de semaine, notre rue est entièrement bloquée par un trafic insupportable de véhicules qui font la file dans l'espoir d'aller se stationner sur la rue de la commune. Une majorité provenant d'autres provinces/états.</p> <p>Le nouvel emplacement du Piknic Électronique fait en sorte que nous entendons la musique jusqu'à l'intérieur de nos condos et ce avec les fenêtres fermées. On ne peut plus ouvrir les fenêtres sans subir un vacarme. On avait pas ce problème l'année passée! Les événements sont souvent 2-3x du vendredi au dimanche. C'est vraiment insupportable...</p> <p>De plus, les touristes se stationnent sans arrêt dans les espaces de vignettes, prenant près de 1/2 à 2/3 des places à n'importe quel moment la fin de semaine. Les tickets ne sont pas assez souvent distribués afin de dissuader les gens.</p> <p>La situation est de pire en pire...</p> <p>Au plaisir, Michael</p>
Quentin Patault	Élu-e responsable (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Étant donné les défis logistiques et les longues attentes rencontrés par les citoyens lors de leur visite à l'éco-centre St-Michel, notamment pour ceux avec de faibles volumes de dépôt, serait-il possible d'envisager des améliorations opérationnelles, telles qu'une file d'attente rapide pour piétons, une meilleure organisation du personnel, et une procédure d'enregistrement simplifiée pour optimiser l'efficacité et encourager davantage de citoyens à recycler?</p> <p>Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude pour l'existence de structures telles que l'éco-centre St-Michel. Ces établissements jouent un rôle crucial dans la promotion de la récupération et du recyclage. Toutefois, lors de ma récente visite le 6 septembre 2023, j'ai fait face à divers dysfonctionnements qui pourraient, selon moi, être optimisés.</p> <p>Je souhaite mettre en avant ces points essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'inefficacité de faire attendre des personnes avec de faibles volumes de dépôt derrière des chargements conséquents = Instaurer une file d'attente rapide pour piétons. - L'importance d'attribuer la priorité aux véhicules nécessitant un accès rapproché aux conteneurs. - La pertinence d'une file d'attente dédiée pour les petits dépôts. - La nécessité d'une meilleure organisation et affectation du personnel. - Positionner un préposé à la guérite pour les enregistrements des gros chargements et pour guider les piétons. - Avoir un employé dédié à l'orientation dès l'entrée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Veronique St-Onge	Mme Maja Vodanovic (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Bonjour Mme Vodanovic</p> <p>J'habite au 1451 Parthenais dans l'édifice Square-Cartier. Nous avons été inondés à 4 reprises cet été. Il s'agissait de notre 6e inondations depuis 2020.</p> <p>Dans les dernières années plus de 2500 unités privatives ou commerciales ont été construites dans notre secteur immédiat.</p> <p>Comme vous savez, le réseau d'égouts de notre secteur a été construit au début du 19e siècle. À ce moment, il y avait 5 fois moins de résidents sur l'île de Montréal.</p> <p>Comment pensez-vous que votre réseau d'égouts désuet peut supporter une population 5 fois plus élevés qu'au moment de sa construction?</p> <p>Sous question: croyez-vous qu'il aurait été plus sage de mettre à jour votre réseau d'égouts avant de permettre la construction de plus de 2500 unités dans le secteur entourant Square-Cartier?</p>
Rodrigo Henke	Élu-e responsable (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>There has been a recent change in the lights of av bourbonniere in order to prepare for the cycling way that will be introduced. These changes have increased a small trip by car from 5 min to 10 min using the same avenue. These small build ups are also affecting big streets such as sherbrooke and hochelaga. I ask that the one responsible for these changes also reviews lanes and traffic light times so the street is correctly and reasonably sized.</p>
Elisabeth Greene	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	<p>Madame la mairesse, bien que l'institution soit de législation fédérale, en tant que cheffe d'une ville portuaire, hôte territoriale et sociale du port de Montréal: Pouvez-vous nous expliquer de quelles façons vous vous assurez de protéger vos citoyen.ne.s face aux très nombreuses nuisances générées par les activités toujours grandissantes de cette énorme machine qu'est le port de Montréal ?</p> <p>En effet, au-delà des intérêts économiques, celui-ci a des impacts majeurs sur le bien être, ainsi que sur la santé de la population montréalaise, et particulièrement celle de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.</p> <p>De quelles façons précises protégez-vous vos citoyen.ne.s à ce niveau?</p>
Solange Maltais	Député de circonscription (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>D'où provient le nouveau bruit qui résonne dans nos logements depuis environ 6 mois ?</p> <p>Je crois qu'il y a eu une nouvelle installation soit de Hydro zQuebec ou une compagnie de télécommunication ? Je ne sais pas mais ces bruits rendent notre environnement insupportable nuit et jour. Il faudrait rapidement sinon urgemment installer une sorte de coupe-son à cet endroit : sur le terrain de la cooperative Macadam coin 2ième avenue Lachine H8S2T2 et rue St-Antoine.</p> <p>Je vous prie d'agir le plus promptement possible afin de remédier à cet environnement infernal qui empoisonne notre milieu de vie.</p> <p>Bien à vous, Solange M Maltais</p>

Question de	À	Objet
Deepak Awasti	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Citing, again, s. 1 Montreal Charter, Mme. Ollivier argues that the new slogan reflects the intent of provincial legislation; but neither reflects the city's and/or the agglomeration's truly pluralistic reality & identity; indeed, only its history. Section 1 promotes apparently the systemic interests & supremacy of the declining ethnic-French minority of the city & agglomeration over the greater, pluralistic public. By reference to it, aren't provincial laws, policies & practices that sponsor & support systemic discrimination based upon French ethnicity & race, the French language & culture, being excused, justified & promoted by the city & agglomeration; and, aren't our democracy, administrative justice, secularism & the public interest undermined by mere citation to excuse inaction? Shouldn't the city & agglomeration defend & promote the interests & needs of all the public it serves; & challenge such unjust & unjustifiable legislation & regulation legally & politically?
Daniel St-Pierre	M. Jocelyn Pauzé	bonjour, j'habite le 6275 44e avenue, l'arbre sur mon terrain a été coupé au printemps 2021 donc il y a presque 2 1/2 ans. La même année, un voisin de l'autre côté de la rue a eu son arbre coupé et remplacé. Mon voisin du 6285 a eu son arbre coupé en 2022, 1 an après le mien et on vient juste de le remplacer après plusieurs démarches. Chez moi, une borne d'incendie est présente et après discussion avec une agronome à l'automne 2022, nous avons décidé de le mettre au même endroit. Elle m'avait dit qu'ils essaieraient de planter l'arbre d'ici la fin de l'automne 2022 sinon que je serais prioritaire au printemps 2023. Nous en sommes au 14 septembre 2023 et toujours rien. J'ai appelé au 311, je me suis déplacé au bureau d'arrondissement, tout ce que j'ai comme réponse c'est on va faire une nouvelle requête. Je ne veux pas de nouvelle requête, je veux un résultat. Que faut-il que je fasse pour avoir un arbre de planter chez moi?
Bruno Ciamarro	Élu-e responsable (Mme Paola Hawa)	There is a new bicycle path on Daoust street in ste-anne-de-bellevue. The bicycle path crosses Daoust street, right now cyclists cross the street without looking. Please tell me that there will be stops signs for both cars on the street and cyclists? Its an accident waiting to happen. When your on the bike path the visibility to see the cars coming is poor due to trees and bushes in the way. Plus your in a school zone so extra stops won't hurt.

N'ayant plus d'autres questions, le président d'assemblée, M. Sterling Downey, déclare la période de questions du public close à 17 h 48. Il remercie les personnes présentes et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 48, le président d'assemblée, M. Sterling Downey, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 48.

Le président d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CG23 0478

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 août 2023

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 août 2023.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} au 31 août 2023
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 août 2023
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 août 2023

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président d'assemblée, M. Sterling Downey, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président d'assemblée, M. Sterling Downey, appelle le point « Dépôt ».

Le porte-parole d'assemblée dépose le document suivant :

CG23 0479

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Vers une Feuille de route montréalaise en économie circulaire - Rapport et recommandations »

M. Peter J. Malouf, à titre de vice-président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Vers une Feuille de route montréalaise en économie circulaire - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.01

7 - Dépôt

Le président d'assemblée, M. Sterling Downey, appelle le point « Dépôt ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

CG23 0480

Dépôt du rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2022

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2022, et le conseil en prend acte.

07.01 1236285001

CG23 0481

Dépôt - Résolution 230806 de la Ville de Côte Saint-Luc demandant à la Ville de Montréal de procéder aux études environnementales pour le projet de prolongement du boulevard Cavendish

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le document « Résolution 230806 de la Ville de Côte Saint-Luc demandant à la Ville de Montréal de procéder aux études environnementales pour le projet de prolongement du boulevard Cavendish », et le conseil en prend acte.

07.02

CG23 0482

Dépôt - Résolution CA23 170216 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion amendée - Réduction des impacts sonores et visuels - REM de l'Ouest

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le document « Résolution CA23 170216 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion amendée - Réduction des impacts sonores et visuels - REM de l'Ouest », et le conseil en prend acte.

07.03

CG23 0483

Ajout - Dépôt du Rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Rapport de mi-année 2023 pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023 », conformément à l'article 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Rapport de mi-année 2023 pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023 », conformément à l'article 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.04

11 - Dépôt de pétitions

Le président d'assemblée, M. Sterling Downey appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

Point 20.01

Accorder un contrat à Transport de valeurs Centurion inc., pour les services de gardiennage et tous les services connexes aux installations du Service des affaires juridiques, pour une période approximative de 36 mois, soit du 7 octobre 2023 au 30 septembre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 8 637 259,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19998 (3 soum.)

RETIRÉ – Voir point 3.01

À 17 h 55,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.02 à 20.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0484

Accorder un contrat à Proprecan inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager de la Biosphère, pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 613 746,71 \$, taxes incluses (contrat : 533 692,79 \$ + contingences : 80 053,92 \$) - Appel d'offres public 23-19957 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 août 2023 par sa résolution CE23 1384;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Proprecan inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien ménager à la Biosphère, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 533 692,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19957;
- 2- d'autoriser une dépense de 80 053,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Proprecan inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1237157013

CG23 0485

Accorder deux contrats à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (lots 1 et 2), pour les services de gardiennage et tous les services connexes aux installations du Service de l'eau, pour une période approximative de 36 mois, soit du 7 octobre 2023 au 30 septembre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 3 758 297,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19999 (4 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 août 2023 par sa résolution CE23 1385;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Groupe de sécurité Garda senc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des lots, un contrat pour les services de gardiennage et tous les services connexes aux installations du Service de l'eau, pour une période approximative de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19999 :

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Groupe de sécurité Garda senc	1	1 968 522,86 \$
Groupe de sécurité Garda senc	2	1 789 774,74 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe de sécurité Garda senc à la fin du contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1238089001

CG23 0486

Résilier le contrat accordé à Les Munitions MMP inc. (CG22 0550) pour la fourniture de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1410;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément à la clause 13 du contrat en objet, la recommandation de résiliation du contrat accordé à Les Munitions MMP inc. par la résolution CG22 0550 pour la fourniture de munitions de pratique 9mm pour le Service de police de la Ville de Montréal d'une période de 24 mois, pour les motifs énoncés au présent dossier décisionnel;
- 2- de procéder à l'évaluation du rendement de Les Munitions MMP inc. à la suite de la résiliation du contrat.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1237026002

CG23 0487

Accorder un soutien financier non récurrent de 287 375 \$ à Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) afin de soutenir les détaillants de l'agglomération de Montréal en 2023, 2024, et 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1437;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 287 375 \$ au Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) afin de soutenir les détaillants de l'agglomération de Montréal en 2023, 2024, et 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1237797003

CG23 0488

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert, de gré à gré, de Développement immobilier Grilli inc., deux terrains vacants d'une superficie totale de 8 115,9 mètres carrés, pour les fins de construction d'une piste cyclable, lesquels sont constitués des lots 1 559 479 et 1 559 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour un montant de 150 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1434;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente, par lequel la Ville de Montréal acquiert de Développement immobilier Grilli inc. pour fins de piste cyclable deux terrains vacants, connus et désignés comme étant les lots 1 559 479 et 1 559 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés dans la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, ayant une superficie totale de 8 115,9 mètres carrés pour le prix de 150 000 \$, plus les taxes applicables;

- 2- de verser au domaine public les lots 1 559 479 et 1 559 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la suite de la signature de l'acte;
- 3- d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1239245006

À 17 h 57,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.07 à 20.11 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0489

Exercer l'option de prolongation pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, et autoriser une dépense additionnelle de 34 584,48 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Convergint Technologies inc. (CG20 0436), majorant ainsi le montant total du contrat de 138 704,69 \$ à 173 289,17 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1414;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, et d'autoriser une dépense additionnelle de 34 584,49 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Convergint Technologies inc. (CG20 0436), majorant ainsi le montant total du contrat de 138 704,69 \$ à 173 289,18 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1230206004

CG23 0490

Accorder un contrat de gré à gré à Genetec inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien du Système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI), pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2026, pour une somme maximale de 198 492,84 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1415;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Genetec inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien du système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI), pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2026, pour une somme maximale de 198 492,84 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1230206005

CG23 0491

Accorder un contrat de gré à gré à IDEMIA Identity & Security Canada, inc. pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC), pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 356 109,77 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1416;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à IDEMIA Identity & Security Canada inc. pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web), pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 356 109,77 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1230206006

CG23 0492

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 286 937,10 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à IBM Canada ltée (CG21 0118), pour l'acquisition des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central IBM z/OS, majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 1 794 644,10 \$ à 2 081 581,20 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1421;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 286 937,10 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à IBM Canada ltée, en vertu de la résolution CG21 0118, pour l'acquisition des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central IBM z/OS, majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 1 794 644,10 \$ à 2 081 581,20 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Infrastructures et opérations du Service des Technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1235942008

CG23 0493

Accorder deux contrats de 36 mois chacun, avec deux options de renouvellement de 12 mois chacune, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées, à Dragon Construction ltée (lots 3 et 5), pour une somme maximale de 1 264 219,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20033 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1417;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder deux contrats de 36 mois, avec deux options de renouvellement de 12 mois chacune, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées, à l'entreprises suivante :

Numéro de Lot	Description	Entreprise	Montant soumission taxes incluses
3	Location de tombereaux rigides avec opérateur	Dragon Construction ltée	718 961,67 \$
5	Location d'un camion-citerne avec opérateur	Dragon Construction ltée	545 257,44 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Dragon Construction ltée;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1233772001

À 17 h 59,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.12 à 20.16 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0494

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, du contrat d'exclusivité de remorquage et d'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire accordé à Remorquage Météor inc. (CG21-0620)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1412;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, du contrat d'exclusivité de remorquage et d'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire à la compagnie Remorquage Météor inc. (CG21 0620).

Adopté à l'unanimité.

20.12 1239741001

CG23 0495

Accorder un contrat à Excavation E.S.M. inc. pour l'exécution des travaux de décontamination du ruisseau Meadowbrook et canalisation des eaux pluviales alimentant le ruisseau Meadowbrook, phase 2 - Dépense totale de 1 286 288,58 \$, taxes incluses (contrat : 1 169 353,25 \$ + contingences : 116 935,33 \$) - Appel d'offres public CP23016-186188-C (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1422;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Excavation E.S.M. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de décontamination du ruisseau Meadowbrook et canalisation des eaux pluviales alimentant le ruisseau Meadowbrook, phase 2, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 169 353,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP23016-186188-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 116 935,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Excavation E.S.M. inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1234723001

CG23 0496

Accorder un contrat à Ventec inc. pour le projet de réaménagement d'un sentier aux abords d'un viaduc au parc-nature Bois-de-Liesse - Dépense totale de 735 334,11 \$, taxes incluses (contrat : 579 244,05 \$ + contingences : 115 848,81 \$ + incidences : 40 241,25 \$) - Appel d'offres public 23-6106 - (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1423;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le réaménagement d'un sentier aux abords d'un viaduc au parc-nature Bois-de-Liesse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 579 244,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6106;
- 2- d'autoriser une dépense de 115 848,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 40 241,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Ventec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1236496002

CG23 0497

Autoriser une modification au montant prévu dans l'Entente entre la Ville de Montréal (Ville) et la Société de transport de Montréal (STM), pour le contrat accordé par cette dernière à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réalisation de travaux sur des conduites principales et secondaires (aqueduc) dans le boulevard Lacordaire, à l'intersection de la rue Bourdaloue, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, majorant ainsi le montant total de l'Entente de 848 425,88 \$, taxes incluses (contrat : 652 635,30 \$ + contingences : 97 895,29 \$ + incidences : 97 895,29 \$), à 883 961,93 \$ (contrat : 646 384,84 \$ + contingences : 139 681,80 \$ + incidences : 97 895,29 \$), taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1432;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une modification au montant prévu dans l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM), pour le contrat ayant été accordé par cette dernière à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réalisation de travaux sur des conduites principales et secondaires (aqueduc) dans le boulevard Lacordaire, à l'intersection avec la rue Bourdaloue, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, majorant le montant total de l'Entente de 848 425,88 \$, taxes incluse, à 883 961,93 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 41 786,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1237211009

CG23 0498

Accorder un contrat de service de gré à gré à Sports Montréal inc., pour la gestion des Jeux de Montréal 2024 à 2026, pour une somme maximale de 969 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1411;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de service de gré à gré à Sports Montréal inc. pour la gestion des Jeux de Montréal, pour les éditions 2024 à 2026, pour un montant de 969 000 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au contrat;
- 2- d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Sports Montréal inc. pour la gestion des Jeux de Montréal, pour les éditions 2024 à 2026;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1233769001

À 18 h,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.17 à 20.21 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0499

Autoriser une dépense additionnelle de 1 900 000 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du futur site temporaire principal des centres d'appels 9-1-1, dans le cadre du contrat accordé à Construction CPB inc. (CG22 0644), majorant ainsi le montant total du contrat de 14 697 830,70 \$ à 16 597 830,70 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1424;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 900 000 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du futur site temporaire principal des centres d'appels 9-1-1, dans le cadre du contrat accordé à Construction CPB inc. (CG22 0644), majorant ainsi le montant total du contrat de 14 697 830,70 \$ à 16 597 830,70 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1238141002

CG23 0500

Exercer l'option de prolongation d'un an, jusqu'au 31 janvier 2025, des contrats accordés aux firmes d'huissiers Charron Boissé Lévesque, huissiers de justice inc., Valade et Associés, huissiers de justice inc. et Paquette et Associés huissiers de justice, (CG21 0040) et autoriser une dépense additionnelle de 1 438 808,02 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services professionnels requis aux fins de la signification des diverses procédures et de l'exécution des jugements de la cour municipale de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total des contrats de 4 316 424,06 \$, taxes incluses, à un montant total approximatif de 5 755 232,08 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1428;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser la prolongation pour une période additionnelle d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2025, et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 438 808,02 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services professionnels requis aux fins de la signification des diverses procédures et de l'exécution des jugements de la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé avec les firmes d'huissiers « Charrons Boissé Lévesque, huissiers de justice inc. », « Valade & Associés huissiers de justice inc. » et « Paquette & Associés, huissiers de justice » (CG21 0040), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 316 424,06 \$, taxes incluses, à 5 755 232,08 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1237472002

CG23 0501

Conclure quatre ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 5 023 200,26 \$, taxes incluses, d'une durée de 36 mois, avec les firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (contrat 1 : 1 338 711,41 \$, taxes incluses), Groupe ABS inc. (contrat 2 : 1 558 026,23 \$, taxes incluses), SNC-Lavalin inc. (contrat 3 : 1 628 770,34 \$, taxes incluses) et GHD Consultants ltée (contrat 6 : 497 692,28 \$, taxes incluses) en surveillance environnementale de la gestion des déblais dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites de la Ville de Montréal, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public 23-19865 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1431;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres (lots 1, 2, 3 et 6), avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en surveillance environnementale de la gestion des déblais dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19865, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin de la période de 36 mois, selon la première des deux éventualités :

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
FNX-INNOV inc.	1 338 711,41 \$	1
Groupe ABS inc.	1 558 026,23 \$	2
SNC-Lavalin inc.	1 628 770,34 \$	3
GHD Consultants Ltée	497 692,28 \$	6

- 2- de procéder à une évaluation de rendement de FNX-INNOV inc., Groupe ABS inc., SNC-Lavalin inc. et GHD Consultants Ltée;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement si les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1237231055

CG23 0502

Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 718 620,71 \$, taxes incluses (Contrat : 1 432 183,93 \$ + contingences : 286 436,79 \$) - Appel d'offres public SP23017-BF0000-C (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1425;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Reftech international inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues n° 1 et n° 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 432 183,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP23017-BF0000-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 286 436,79\$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Reftech international inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1239888004

CG23 0503

Accorder un contrat à Construction Pétro Hitech, division de E.R.C.D. Industries inc., pour réaliser le projet de la mise en conformité des cinq réservoirs journaliers des génératrices d'urgence de la centrale d'énergie de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 298 118,68 \$, taxes incluses (contrat : 248 432,23 \$ + contingences : 49 686,45 \$) - Appel d'offres public SP23013-176952-C (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1426;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder le contrat à l'entreprise Construction Pétro Hitech, division de E.R.C.D. Industries inc., seul soumissionnaire, celui-ci ayant présenté une soumission conforme, pour la mise en conformité des réservoirs journaliers des génératrices d'urgences de la centrale d'énergie de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 248 432,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP23013-176952-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 49 686,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1239979002

À 18 h 01,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.22 à 20.26 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0504

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ABB inc., fournisseur unique, pour l'évolution et le support du système MOD300 avec 800xA (SICOS) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2026, ainsi qu'un nouveau cabinet de contrôle AC460, pour une somme maximale de 3 967 134,30 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1418;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ABB inc., fournisseur unique, pour l'évolution et le support du système MOD300 avec 800xA (SICOS) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2026, ainsi qu'un nouveau cabinet de contrôle AC460 pour la somme maximale de 3 967 134,30 \$, taxes incluses, conformément aux soumissions LBC-230117, MLB-220304 et MLB-230720;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1236514001

CG23 0505

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 200 000 \$, soit 100 000 \$ à Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal et 100 000 \$ à Moisson Montréal, pour des Paniers des Fêtes en 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1440;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 200 000 \$ à Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal et à Moisson Montréal, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet et période	Montant
Moisson Montréal	Paniers de Noël	100 000 \$
Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal	Magasin Partage de Noël	100 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1239125001

CG23 0506

Accorder un contrat à 9392-5790 Québec inc./Construction Somos, pour la construction d'installations communes et sanitaires pour les employés à la station de pompage Châteaufort - Dépense totale de 204 325,38 \$, taxes incluses (contrat : 173 893,94 \$ + contingences : 26 084,09 \$ + incidences : 4 347,35 \$) - Appel d'offres public 10420 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1427;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à 9392-5790 Québec inc. / Construction Somos, le seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'une salle de repos (Cafétéria) des employés à la station de pompage Châteaufort, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 173 893,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10420;
- 2- d'autoriser une dépense de 26 084,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 347,35 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1234268001

CG23 0507

Accorder un soutien financier non récurrent de 65 677 \$ à Centre des travailleurs et travailleuses immigrants pour prolonger le projet « Bâtir des bassins de solidarité : accompagner des travailleuses et travailleurs arabophones et d'origine sud-asiatique », pour l'année 2023, dans le cadre du budget de l'Entente Ville-MTESS 2018-2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1441;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 65 677 \$ au Centre des travailleurs et travailleuses immigrants pour le projet « Bâtir des bassins de solidarité : accompagner des travailleuses et travailleurs arabophones et d'origine sud-asiatique », pour l'année 2023, dans le cadre de l'entente Ville-MTESS 2018-2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1235970001

CG23 0508

Accorder un contrat à Deloupe inc., pour l'acquisition d'un fardier à essieux coulissants et col de cygne détachable d'une capacité de 34 tonnes - Dépense totale de 228 907,49 \$, taxes incluses (contrat : 199 049,99 \$ + contingences : 29 857,50 \$) - Appel d'offres public 23-20035 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1419;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Deloupe inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de fardier à essieux coulissants et col de cygne détachable d'une capacité de 34 tonnes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 199 049,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20035;
- 2- d'autoriser une dépense de 29 857,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Deloupe inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1237428005

À 18 h 03,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.27 à 20.31 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0509

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Office municipal d'habitation de Montréal pour la prolongation des projets « Brigade citoyenne en salubrité » et « Renforcement de la participation citoyenne des locataires » jusqu'au 31 mars 2024 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1442;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la prolongation des projets « Brigade citoyenne en salubrité » et « Renforcement de la participation citoyenne des locataires » jusqu'au 31 mars 2024 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales – Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1233220005

CG23 0510

Conclure une entente-cadre avec Accessoires Outillage limitée pour la location de balais de rue de type aspirateur sur châssis sans opérateur et avec entretien (lots 1 à 14), pour une période de cinq ans - Montant estimé des ententes : 11 321 169,02 \$, taxes incluses (contrats : 9 844 494,80 \$ + contingences : 1 476 674,22 \$) - Appel d'offres public 23-19976 - (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1420;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Accessoires Outillage Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour chacun des articles, pour une période de cinq ans, les commandes pour la location de balais de rue de type aspirateur sur châssis sans opérateur et avec entretien, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19976;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Accessoires Outillage Ltée	Lot #1 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Ltée	Lot # 2 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Ltée	Lot # 3 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Ltée	Lot # 4 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Ltée	Lot # 5 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Ltée	Lot # 6 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Ltée	Lot # 7 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Ltée	Lot # 8 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Ltée	Lot # 9 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Ltée	Lot # 10 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Ltée	Lot # 11 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Ltée	Lot # 12 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Ltée	Lot # 13 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Ltée	Lot # 14 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 1 476 674,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Accessoires Outillage Ltée;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0511

Ratifier une dépense de 125 100 \$, taxes incluses, pour le contrat de janvier à décembre 2023 / Accorder un contrat de gré à gré à Postmedia Network inc (Montréal Gazette) pour la publication des avis publics en anglais, pour l'année 2023 et l'année 2024, pour une somme maximale de 431 501, 18 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1475;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de ratifier une dépense de 115 234,82 \$, taxes incluses, pour le contrat de septembre 2023 à décembre 2024;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Postmedia Network inc. (Montréal Gazette), fournisseur unique, pour la publication des avis publics en anglais, pour une somme maximale de 431 501,18 \$, taxes incluses, de septembre 2023 à décembre 2024;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1239554001

CG23 0512

Autoriser une dépense additionnelle de 5 000 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la construction du pont Jacques-Bizard dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat 463110 accordé à EBC inc. (CG22 0116), majorant ainsi le montant total du contrat de 74 898 325,33 \$ à 79 898 325,33 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1482;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 000 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la construction du pont Jacques-Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à EBC inc. (CG22 0116), majorant ainsi le montant total du contrat de 74 898 325,33 \$ à 79 898 325,33 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1237231067

CG23 0513**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres avec Compass Minerals Canada Corp. (Groupe A : 16 634 847,26 \$) et Cargill sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée (Groupe A : 4 534 183,99 \$ et Groupe B : 2 481 500,14 \$) pour la fourniture et la livraison sur demande de sel de déglacage des chaussées, pour une période de sept mois - Montant estimé des ententes-cadres : 23 650 531,39 \$, taxes incluses (ententes-cadres : 19 708 776,16 \$ + variation des quantités : 3 941 755,23 \$) - Appel d'offres public 23-19980 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1476;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de sept mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du sel de déglacage des chaussées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19980 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Compass Minerals Canada corp.	Groupe A (Sel régulier)	13 862 372,72 \$
Cargill sel, Sécurité Routière	Groupe A (Sel régulier)	3 778 486,66 \$
Cargill sel, Sécurité Routière	Groupe B (Sel traité)	2 067 916,78 \$
- 3- d'autoriser une dépense de 3 941 755,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Compass Minerals Canada Corp. et Cargill sel, Sécurité Routière;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes, du Jardin Botanique et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1237362001

À 18 h 04,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.32 à 20.36 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0514**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Universal protection service of Canada corporation, pour les services de gardiennage et tous les services connexes aux installations du Service de police de la ville de Montréal (SPVM), pour une période approximative de 36 mois, soit du 24 septembre 2023 au 30 septembre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 6 127 499,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20044 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1478;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Universal protection service of Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période approximative de 36 mois, soit du 24 septembre 2023 au 30 septembre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, le contrat pour les services de gardiennage et tous les services connexes aux installations du Service de police de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 127 499,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20044;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Universal protection service of Canada à la fin du contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1234275002

CG23 0515**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Telus Health (Canada) Ltd. (Telus Santé) pour la fourniture de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide au personnel et à la famille, pour une somme estimée à 5 918 333,53 \$, taxes incluses (contrat : 4 931 944,61 \$ + variation de quantités : 739 791,69 \$ + contingences : 246 597,23 \$), pour une période de cinq ans, avec la possibilité de deux options de prolongation de douze mois chacune, pour une durée maximale de 7 ans / Appel d'offres public 23-19948 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1485;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, avec la possibilité de deux options de prolongation de douze mois chacune, pour une durée maximale de 7 ans par laquelle Telus Health (Canada) Ltd., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide au personnel et à la famille, pour une somme maximale de 5 918 333,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19948;
- 3- d'autoriser une dépenses de 739 791,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 246 597,23 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Telus Health (Canada) Ltd.;
- 6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1238045002

CG23 0516

Accorder deux contrats de services professionnels à l'équipe formée par les firmes Provencher Roy et associés architectes inc., Bouthillette Parizeau inc., et SDK et associés inc. (lots 1 et 2), pour le réaménagement des espaces administratifs du complexe Chaussegros-de-Léry et de l'édifice Louis-Charland - Dépense totale 3 092 827,26 \$, taxes incluses (contrats : 2 577 356,05 \$ + contingences : 309 282,73 \$ + incidences : 206 188,48 \$) - Appel d'offres public 22-19678 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1484;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la fourniture de services professionnels pour le réaménagement des espaces administratifs du complexe Chaussegros-de-Léry et de l'édifice Louis-Charland, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19678;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Provencher Roy et associés architectes inc., Bouthillette Parizeau inc., et SDK et associés inc.	Lot 1	1 460 147,42 \$
Provencher Roy et associés architectes inc., Bouthillette Parizeau inc., et SDK et associés inc.	Lot 2	1 117 208,63 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 309 282,73 \$ (lot 1 : 175 217,69 \$ + lot 2 : 134 065,04 \$), taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 206 188,48 \$ (lot 1 : 116 811,79 \$ + lot 2 : 89 376,69 \$), taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Provencher Roy et associés architectes inc., Bouthillette Parizeau inc., et SDK et associés inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1235896001

CG23 0517

Accorder un contrat à Cojalac inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans la 16^e Avenue, de la rue Bellechasse à la rue Beaubien dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, recommandé par le conseil de la ville par la résolution CM23 0545, lors de la séance tenue le 15 mai 2023, de manière à ce que la présente décision du conseil d'agglomération se substitue à celle prise par le conseil de la ville à cette date / Modifier la répartition des coûts du contrat - Dépense totale de 4 086 446,30 \$, taxes incluses (contrat : 3 284 297,77 \$ + contingences : 328 429,78 \$ + incidences : 473 718,75 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1483;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le contrat 451710 accordé à Cojalac inc. par le conseil de la ville par la résolution CM23 0545, lors de la séance tenue le 15 mai 2023, de manière à ce que la présente décision du conseil d'agglomération se substitue à celle prise par le conseil de la ville à cette date;
- 2- de prendre acte que la dépense du contrat représentant 3 612 727,55 \$, taxes et contingences incluses, est assumée en partie par l'agglomération;
- 3- d'autoriser une dépense de 328 429,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 473 718,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement Cojalac inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent sommaire addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1237231033

CG23 0518

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Équiterre pour une période allant de 2023 à 2025, pour le projet Commun'Assiette qui vise à inciter les institutions montréalaises à se doter de cibles d'achats d'aliments québécois et contribuer à l'accroissement de l'approvisionnement institutionnel en aliments sains, locaux et écoresponsables / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1489;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Équiterre, pour une période allant de 2023 à 2025, pour le projet Commun'Assiette;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1233715001

CG23 0519

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 135 000 \$ à Antenne Créative pour la mise en place de leur événement Hub Montréal, du 16 au 18 octobre 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1493;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder une contribution financière maximale et non récurrente de 135 000 \$ à Antenne Créative pour la mise en place de leur événement Hub Montréal, qui se tiendra du 16 au 18 octobre 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1238973005

À 18 h 07,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0520

Approuver la dissolution du Bureau du taxi de Montréal en prévision de la fin de sa mission prévue au plus tard le 31 décembre 2023 / Approuver la nomination de M. Sylvain Tousignant à titre de liquidateur des actifs de l'organisme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1448;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la dissolution du Bureau du taxi de Montréal en prévision de la fin de sa mission prévue au plus tard le 31 décembre 2023;
- 2- d'approuver la nomination de M. Sylvain Tousignant à titre de liquidateur des actifs de l'organisme.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1238480002

CG23 0521**Autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), volet 2 - Infrastructures d'eau, pour le projet de modernisation de la station de pompage McTavish**

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Attendu que la Ville de Montréal s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1446;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- 3- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- 4- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- 5- s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- 6- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;
- 7- autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1239569003

CG23 0522

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2019-2024) pour l'année 2023 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH)

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1447;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- 3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des années du programme;
- 5- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0523

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'établir le territoire du parc-nature du Ruisseau-De Montigny

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'établir le territoire du parc-nature du ruisseau-De Montigny », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1238168006

CG23 0524

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 128 008 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 128 008 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et Dorval », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1239966003

CG23 0525

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 158 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement du réseau principal d'aqueduc

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 158 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement du réseau principal d'aqueduc », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1230298003

CG23 0526

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1238383010

CG23 0527

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition d'un bâtiment situé sur le lot 2 161 220 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition d'un bâtiment situé sur le lot 2 161 220 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1238449004

CG23 0528

Avis de motion et dépôt - Règlement relatif à l'établissement du parc-nature du Bois-de-Saraguay

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement du parc-nature du Bois-de-Saraguay », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1230683001

CG23 0529

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (Programme Commerce-Montréal)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (programme commerce-Montréal) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1237797005

CG23 0530

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 075, 1 381 076, 1 381 077 et 1 381 081 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 075, 1 381 076, 1 381 077 et 1 381 081 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1238678009

À 18 h 10,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0531

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 55 000 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 55 000 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 août 2023 par sa résolution CG23 0460;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 55 000 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 août 2023 par sa résolution CG23 0460;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1294;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 55 000 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1234750001

Règlement RCG 23-018

CG23 0532

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 877 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation de manomètres, de débitmètres, de vannes de régulation et d'équipements connexes ainsi que l'acquisition de compteurs d'eau

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 877 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation de manomètres, de débitmètres, de vannes de régulation et d'équipements connexes ainsi que l'acquisition de compteurs d'eau » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 août 2023 par sa résolution CG23 0461;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 877 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation de manomètres, de débitmètres, de vannes de régulation et d'équipements connexes ainsi que l'acquisition de compteurs d'eau » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 août 2023 par sa résolution CG23 0461;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1295;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 877 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation de manomètres, de débitmètres, de vannes de régulation et d'équipements connexes ainsi que l'acquisition de compteurs d'eau », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1237404001

Règlement RCG 23-019

CG23 0533**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 août 2023 par sa résolution CG23 0462;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 août 2023 par sa résolution CG23 0462;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023, par sa résolution CE23 1363;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1238168002

Règlement RCG 19-003-2

CG23 0534**Approuver l'accord-cadre entre la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec, pour une durée de trois ans, soit du 27 mars 2023 jusqu'au 26 mars 2026, concernant le programme d'échange de ressources policières des Groupes tactiques d'intervention**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1467;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver l'accord-cadre entre la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec, pour une durée de trois ans, soit du 27 mars 2023 jusqu'au 26 mars 2026, concernant le programme d'échange d'un maximum de deux ressources de la police des Groupes tactiques d'intervention entre la Sûreté du Québec et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), au sein de chaque organisation, pendant une période maximale de six mois;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'accord cadre ainsi que tout document y afférent pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1235326002

CG23 0535**Motion du maire de la Ville de Côte Saint-Luc concernant l'avancement du grand projet de mobilité Cavendish**

Le maire de la Ville de Côte Saint-Luc, M. Mitchell Brownstein et la conseillère Sophie Mauzerolle, déposent une nouvelle version du point 65.01. La nouvelle version se lit comme suit :

- 1- Attendu qu'en février 2022, la Ville de Montréal (la Ville) a soumis à l'étude son projet de prolongement du boulevard Cavendish au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCC) afin que le projet et les études environnementales soient soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). [Projet \(gouv.qc.ca\)](http://Projet.gouv.qc.ca)
- 2- Attendu que la publication de l'Avis de Projet de raccordement de l'axe Cavendish sur le territoire de l'agglomération de Montréal (Avis de Projet) a lancé officiellement la procédure d'évaluation environnementale du projet en donnant une description, présentation et justification de ce grand projet de mobilité;
- 3- Attendu que selon le calendrier de réalisation déposé par la Ville de Montréal avec l'Avis de Projet les étapes à suivre sont les suivantes :

3.3 Calendrier de réalisation :
 - Envoi de l'avis de projet au MELCC février 2022
 - Avant-projet préliminaire 2022-2023
 - Étude d'impact sur l'environnement 2022-2023
 - Analyse environnementale et BAPE 2023-2024
 - Obtention du décret du MELCC 2025
 - Avant-projet définitif 2024-2025
 - Plans et devis 2025-2027
 - Travaux 2027-2032
- 4- Attendu et vu le dépôt, lors du Conseil de l'agglomération du 15 juin 2023, du memorandum des maires de Ville de Côte Saint-Luc, de Ville Mont-Royal et de l'arrondissement de Saint Laurent demandant la poursuite des études environnementales et le respect des engagements de la Ville pour la réalisation du projet;

Acte de cession de l'Hippodrome 2017

- 5- Attendu que dans son Avis de Projet déposé au MELCC, la Ville invoque ses engagements et obligations selon l'Acte de cession de l'hippodrome de 2017 :

« Le projet Cavendish s'inscrit en cohérence avec la démarche de planification urbaine du secteur Namur - De la Savane menée par la Ville de Montréal, qui intègre en plus du site de l'ancien hippodrome, la Cité scientifique, le projet résidentiel Le Triangle et les secteurs industriels de Saint-Laurent et Mont-Royal. Plus particulièrement, le projet Cavendish permettra de désenclaver le site de l'ancien hippodrome de Montréal sur lequel la Ville planifie de construire l'éco-quartier Namur-Hippodrome (QNH), un projet résidentiel de plusieurs milliers de logements. D'ailleurs, dans l'acte de cession du site à la Ville de Montréal par le gouvernement provincial en 2017, la Ville de Montréal s'est engagée à inscrire le projet Cavendish au plan de transport de l'agglomération et à son programme triennal d'immobilisation. La Ville s'est également engagée à mettre à jour les études relatives à la réalisation du projet Cavendish, ce qui confirme le rôle crucial de ce projet pour le développement du QNH. »

Rapport Groupe de travail Namur-De la Savane 2019, Rapport de l'OCPM 2020 et intégration avec Corridor Vert et Réseau Express Vélo

- 6- Attendu que dans son Avis de Projet, la Ville invoque ce qui suit :
« Le groupe de travail Namur-De la Savane présidée par Mme Florence Junca Adenot en 2019 a recommandé de « Désenclaver le secteur afin d'en améliorer l'accessibilité tout en limitant les déplacements en auto ». La première action concrète afin d'atteindre cet objectif porte justement sur le prolongement du boulevard Cavendish: « Action 1.1. À l'ouest, prolonger le boulevard Cavendish vers l'avenue Royalmount et vers la rue Jean- Talon pour améliorer la desserte est-ouest et nord-sud en y installant, en priorité, une voie réservée aux autobus et taxis, ainsi qu'un aménagement cyclable. [...]»
- 7- Attendu que la Ville continue dans sa description du projet et ajoute que « Tous ces éléments confirment la justification du projet et démontrent son potentiel à résoudre plusieurs problématiques touchant le secteur, comme l'enclavement des territoires, le manque d'offre de transports actifs sécuritaires, la sous-utilisation du transport collectif, etc. »;

- 8- Attendu que le 2 octobre 2019, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a reçu le mandat du comité exécutif de la Ville de Montréal de réaliser une consultation publique sur la vision et les principes de mise en valeur du quartier Namur-Hippodrome;
- 9- Attendu que le rapport de l'OCPM daté du 17 septembre 2020 et déposé au Conseil de la Ville de Montréal a réitéré et renforcé les recommandations du Groupe de travail NDLS à l'effet de mettre en place un plan de transport collectif interconnecté incluant le raccordement du boulevard Cavendish, avant d'entreprendre le développement du quartier;
- 10- Attendu que tel qu'il est invoqué dans l'Avis de Projet sous le titre Verdissement, et afin de réussir le plan de transport interconnecté «...le prolongement du boulevard s'intègre dans le projet de corridor vert qui reliera, d'ici dix ans, le parc-nature du Bois-de-Saraguay au parc Angrignon, soit entre les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de LaSalle, en partie sous des lignes électriques d'Hydro-Québec...» ;
- 11- Attendu que selon l'Avis de Projet le raccordement du boulevard Cavendish permettra entre autres d'arrimer la planification et la réalisation du corridor vert au Réseau Express Vélo (REV) ;

Résolution CG20 0719 (concernant le Plan stratégique de développement du transport collectif 2021-2030 de l'ARTM) 18 décembre 2020

- 12- Attendu que le 18 décembre 2020, l'agglomération de Montréal a adopté à l'unanimité une résolution conjointe afin de donner leur appui à la mise en place d'une desserte appropriée en transport collectif sur le corridor du boulevard Cavendish;
- 13- Attendu qu'à l'appui de cette résolution conjointe les villes de Montréal, Côte Saint-Luc, Ville Mont-Royal ainsi que les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Saint-Laurent, situés aux abords du boulevard Décarie, se sont mobilisés pour créer un plan axé sur le transport collectif et actif pour le secteur Namur-De la Savane; [Ville de Montréal - Portail officiel - Détail du communiqué \(montreal.qc.ca\)](http://ville.montreal.qc.ca);
- 14- Attendu que, donnant suite à tous ces engagements et résolutions conjointes, la Ville de Côte Saint-Luc s'est engagée dans la planification et préparation de son nouveau plan d'urbanisme et a même créé un Plan de Mobilité basé sur l'amélioration des axes de transport et surtout sur le raccordement du boulevard Cavendish, sans quoi les grands projets de redéveloppement prévus seront freinés;
- 15- Attendu les recommandations du Groupe de Travail Namur de La Savane, 2019 et des recommandations de l'OCPM sur le quartier Namur-Hippodrome, 2020 ;
- 16- Attendu la résolution CG20 0719 unanime du Conseil de l'agglomération, 2020;
- 17- Attendu l'Avis de Projet pour le projet de raccordement du boulevard Cavendish, 2022;

Il est proposé par M. Mitchell Brownstein

appuyé par M. Peter Malouf
Mme Sophie Mauzerolle

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- poursuive sans délai et avec diligence toutes les études d'impact environnemental et d'avant-projet auxquelles elle s'est engagée en 2022 lors du dépôt de l'Avis de projet du raccordement du boulevard Cavendish, et que pour ce faire elle lance les appels d'offres nécessaires en octobre 2023 pour un octroi de contrat anticipé en janvier 2024;
- 2- remette sur pied dès cet automne un comité de suivi avec les villes liées et les arrondissements concernés par le projet.

Un débat s'engage.

Le président d'assemblée, M. Sterling Downey, cède la parole au maire de la Ville de Côte Saint-Luc, M. Mitchell Brownstein, pour la présentation de la motion.

M. Brownstein relate quelques éléments contextuels concernant le grand projet de mobilité Cavendish et souhaite notamment que la participation de toutes les parties prenantes impliquées puisse continuer à faire avancer le projet.

Le président d'assemblée le remercie et cède la parole à la conseillère Sophie Mauzerolle qui remercie le maire Brownstein pour sa collaboration et les échanges fructueux précédant la présentation de cette nouvelle version de la motion. Elle se dit très heureuse de la remise sur pied du comité de suivi du projet Cavendish.

Le président d'assemblée la remercie, met aux voix le point 65.01 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.01

À 18 h 16, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président d'assemblée, M. Sterling Downey, déclare l'assemblée levée et remercie les membres du conseil pour leur collaboration.

Sterling Downey
PRÉSIDENT

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE